



# CITY-STADE



Nous avons été alertés à plusieurs reprises de la présence de véhicules aux abords du City-stade en dehors des heures prévues suivant l'arrêté pris en juin 2017 qui prévoit l'ouverture jusqu'à 21h. De plus, nous avons constaté, récemment, des dégradations sur les installations et des débris au sol malgré les poubelles. Cela est regrettable puisque le City-stade contribue à l'amélioration du cadre de vie des Cauroisiens. En concertation avec le conseil municipal mais aussi avec le major de la COB d'Avesnes-les-Aubert, il a été prévu de modifier l'arrêté municipal en y ajoutant la possibilité d'une sanction en dressant une amende de contravention de première classe. Par ailleurs, le caractère répétitif pourra donner lieu à une amende de 500€ maximum (cf art 6). L'arrêté est affiché au City-stade. De fait, il est impératif de ne plus y accéder et à ses abords (pelouse, tables et PARKING) après 21h. L'aménagement des abords de la zone de jeu pour éviter la descente de véhicules motorisés (qui est d'ores et déjà interdit hormis pour l'accès handicapé !) est à l'étude. Nous invitons nos administrés à signaler, en dehors des heures d'ouverture, tout comportement suspect ou de troubles de l'ordre public **en appelant le 17**. Vous pouvez aussi faire un signalement via l'application [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) ATTENTION : un signalement via l'application n'alerte que les membres inscrits et c'est le référent qui signale à la gendarmerie. Cela est valable pour un démarchage par exemple. Mais en cas de fait grave ou fortement nuisible, il faut privilégier le 17. L'opérateur de la gendarmerie jugera la nécessité d'envoyer une patrouille.

Soyez sûr que nous tentons de pouvoir garantir la sérénité de nos administrés et que nous déplorons cette situation. Nous profitons également de cette communication pour vous souhaiter, dans un contexte sanitaire particulier, malgré tout, un bel été. Profitez de vos proches. L'équipe municipale - I.P.N.S.



# CITY-STADE



Nous avons été alertés à plusieurs reprises de la présence de véhicules aux abords du City-stade en dehors des heures prévues suivant l'arrêté pris en juin 2017 qui prévoit l'ouverture jusqu'à 21h. De plus, nous avons constaté, récemment, des dégradations sur les installations et des débris au sol malgré les poubelles. Cela est regrettable puisque le City-stade contribue à l'amélioration du cadre de vie des Cauroisiens. En concertation avec le conseil municipal mais aussi avec le major de la COB d'Avesnes-les-Aubert, il a été prévu de modifier l'arrêté municipal en y ajoutant la possibilité d'une sanction en dressant une amende de contravention de première classe. Par ailleurs, le caractère répétitif pourra donner lieu à une amende de 500€ maximum (cf art 6). L'arrêté est affiché au City-stade. De fait, il est impératif de ne plus y accéder et à ses abords (pelouse, tables et PARKING) après 21h. L'aménagement des abords de la zone de jeu pour éviter la descente de véhicules motorisés (qui est d'ores et déjà interdit hormis pour l'accès handicapé !) est à l'étude. Nous invitons nos administrés à signaler, en dehors des heures d'ouverture, tout comportement suspect ou de troubles de l'ordre public **en appelant le 17**. Vous pouvez aussi faire un signalement via l'application [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) ATTENTION : un signalement via l'application n'alerte que les membres inscrits et c'est le référent qui signale à la gendarmerie. Cela est valable pour un démarchage par exemple. Mais en cas de fait grave ou fortement nuisible, il faut privilégier le 17. L'opérateur de la gendarmerie jugera la nécessité d'envoyer une patrouille.

Soyez sûr que nous tentons de pouvoir garantir la sérénité de nos administrés et que nous déplorons cette situation. Nous profitons également de cette communication pour vous souhaiter, dans un contexte sanitaire particulier, malgré tout, un bel été. Profitez de vos proches. L'équipe municipale - I.P.N.S.



# Cauroir Infos

Juin 2020



Etant donné le contexte sanitaire actuel, l'ensemble des manifestations est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Une communication sera effectuée dès lors que nous pourrons envisager une quelconque festivité.

Nous profitons pour vous rappeler les différents médias de Cauroir :

- le site [www.cauroir.fr](http://www.cauroir.fr)
- le Facebook « Mairie de Cauroir »
- le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au 03.27.78.62.16 ou [mairie.cauroir@wanadoo.fr](mailto:mairie.cauroir@wanadoo.fr)

La mairie est ouverte le lundi de 13h30 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30. A noter qu'elle sera fermée du vendredi 26 juin au vendredi 10 juillet. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur ou appeler le 06.70.10.54.26.

I.P.N.S.



# Cauroir Infos

Juin 2020



Etant donné le contexte sanitaire actuel, l'ensemble des manifestations est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Une communication sera effectuée dès lors que nous pourrons envisager une quelconque festivité.

Nous profitons pour vous rappeler les différents médias de Cauroir :

- le site [www.cauroir.fr](http://www.cauroir.fr)
- le Facebook « Mairie de Cauroir »
- le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au 03.27.78.62.16 ou [mairie.cauroir@wanadoo.fr](mailto:mairie.cauroir@wanadoo.fr)

La mairie est ouverte le lundi de 13h30 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30. A noter qu'elle sera fermée du vendredi 26 juin au vendredi 10 juillet. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur ou appeler le 06.70.10.54.26.

I.P.N.S.